



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°125-22

Diagnostic vétusté et étude de changement de projecteurs des mâts d'éclairage du terrain de rugby au Bois Jauni

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°075-20 en date du 3 juillet par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation de diagnostic vétusté et d'étude de changement de projecteurs des mâts d'éclairage du terrain de rugby au Bois Jauni dans le cadre de la réalisation du projet de terrains synthétiques sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon,

CONSIDÉRANT la spécificité de l'étude demandée et le peu d'entreprises en capacité d'y répondre,

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de deux entreprises par mail, en date du 7 novembre 2022 et l'analyse des offres réalisées à sa suite,

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Rei-Lux Contrôles SAS pour un contrat de diagnostic vétusté et d'étude de changement de projecteurs des mâts d'éclairage du terrain de rugby au Bois Jauni en date du 7 novembre 2022,

DÉCIDE

Article 1 : De confier la prestation de diagnostic vétusté et d'étude de changement de projecteurs des mâts d'éclairage du terrain de rugby au Bois Jauni dans le cadre de la réalisation du projet de terrains synthétiques à REI-LUX CONTROLES SAS, 43 avenue Jean Joxé, 49100 Angers, SIRET 800 353 872 00057.

Article 2 : La mission se déroulera dès réception du contrat signé ou d'un bon de commande et aura lieu avant le 31 décembre 2022.

Article 3 : Le montant ferme de la prestation est fixé à Le coût annuel de la prestation est fixé à 2 456 € Hors Taxe (HT), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en sus au taux en vigueur au jour de la facturation.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le
09/11/2022
Le Maire,
Rémy ORHON



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Produit	Quantité	Unité	PV	TVA	Total
ASSISTANCE A CHANGEMENT DE PROJECTEURS					
1 étude par Terrain et par étude d'éclairage (transmis par le donneur d'ordre)					
<p>Forfait pour une étude de nouvelle charge en tête* : Assistance et conseil au remplacement de la charge en place. Cette étude ne sera facturée qu'après le résultat du contrôle mécanique des structures sur des structures conformes ou pouvant être remises en conformité.</p> <p>* La décomposition du forfait est pour 1 à 3 configurations différentes : modèle de projecteurs ou fournisseurs différents mais pour 1 même niveau d'éclairage, avec un minimum de facturation de 750 € HT par site.</p> <p>* Par étude d'éclairage ayant un autre niveau d'éclairage (transmis par le donneur d'ordre) : forfait de 450,00 € HT en supplément pour 1 même site Dans le cadre d'une modification en tête d'un ouvrage existant par la mise en place d'une nouvelle charge, le donneur d'ordre fournira :</p> <p>Pour 1 à 3 futures configurations : fiches/études techniques, masse, SCX, hauteur d'accroche, étude d'éclairage, etc., tout élément permettant d'effectuer l'évaluation du projeté.</p> <p>Les évaluations de charges sont réalisées sur la base des paramètres et informations connus ou transmis des structures existantes, et par défaut en référence aux informations des catalogues fabricants.</p> <p>Les évaluations du rapport REILUX sont communiquées à titre indicatif dans le cadre de la mission d'assistance et de Conseil et ne se substituent pas aux études préalables nécessaires de l'installateur en charge de réaliser le changement de projecteurs/luminaires projeté.</p> <p>Toute étude transmise au commanditaire, qui sera à refaire en raison du constat de la non-communication à REILUX des informations en possession du commanditaire, sera considérée comme une nouvelle étude</p>					
TERRAIN : 1 terrain/site (750 € ht) + 4 structure(s) identiques (50 € ht) 1*750 € ht + 4*50 € ht = 950 € ht	1.00	Forfait(s)	950.00	(1)	950.00
Sous-total : 950.00 EUR					

Conditions de paiement	30 JOURS NET DATE DE FACTURE
Validité	05/02/2023
Nos réf. bancaires	CREDIT MUTUEL IBAN :FR7615519390520002077630191 BIC :CMCIFR2A ST HILAIRE DE RIEZ

TVA (1)	20.00%	Sous-total HT	2 456.00 EUR
Montant TVA 1	491.20 EUR	Total TTC	2 947.20 EUR

Net à payer	2 947.20 EUR
-------------	--------------

Nos prix prennent en compte les frais d'amenée, l'inventaire de la structure et sa géolocalisation, les contrôles, la rédaction du rapport de mission. Pour l'enregistrement de votre commande, il est indispensable de nous envoyer votre **BON DE COMMANDE**, OU de nous retourner ce devis daté et signé avec la mention "BON POUR ACCORD".

Généralités

- En passant commande, l'Acheteur accepte les présentes Conditions générales de vente en tant que partie inhérente de la commande. Les conditions générales de vente éventuelles de l'Acheteur ne sont pas applicables pour autant que et dans la mesure où elles contredisent les présentes Conditions générales de vente. Les Conditions générales de vente s'appliquent dans leur version valable au moment de la conclusion de la commande. Toutes modifications ou annexes ultérieures aux présentes Conditions générales de vente font partie intégrante de la commande si l'Acheteur ne formule pas d'opposition dans les 10 jours après qu'il en a eu connaissance.
- Les cotations (ou devis) de REILUX sont valables jusqu'à l'expiration du délai qui y est mentionné. Les cotations (ou devis) sans délai d'acceptation sont sans engagement.
- La commande est considérée conclue à la confirmation de commande par REILUX.
- L'Acheteur doit contrôler la conformité de chaque confirmation de commande par rapport à sa commande et signaler par écrit toute divergence dans les 3 jours. Dans le cas contraire, le contenu de la confirmation de commande est contraignant.
- Sont essentiels pour les relations juridiques des Parties par ordre de priorité suivant : 1- la confirmation de commande 2- la cotation (ou devis) 3- les présentes Conditions générales de vente 4 - Les dispositions légales.
- Toute modification et annulation ultérieure implique l'accord écrit de REILUX.

Méthodologies de contrôle :

- REILUX propose des méthodologies permettant une analyse scientifique, 100% non destructive et non invasive, des mâts d'éclairage, des mâts de vidéosurveillance, des mâts de grande et très grande hauteur, des portiques, des potences, des pylônes, des treillis, des caténaires, des ancrages, des consoles, etc.
- Le contrôle mécanique et de stabilité REILUX permet d'avoir en une seule opération, une analyse exhaustive qui prend en compte 100% de l'ouvrage sur toutes ses dimensions et sa hauteur, au niveau de ses parties visibles et non visibles, des parties intermédiaires et supérieures, de sa fondation et du lieu d'implantation.
- Trois méthodologies REILUX sont proposées : méthodologie « statique avec oscillation », méthodologie « dynamique » et méthodologie « par simulation ». Elles sont utilisées pour le contrôle des rambardeurs, des gardes corps, des structures d'éclairage, des caténaires, des potences, des pylônes, des treillis, des ancrages, des consoles, etc. quel que soit leur matériau (acier, aluminium, fonte, bois, béton, fibre, etc.). REILUX propose la méthodologie et le mode opératoire les plus adaptés aux structures à contrôler.
- REILUX est un bureau de contrôle accrédité EN-ISO 17 025. Les méthodologies ont fait l'objet d'avis techniques, d'analyses et de validations émis par des centres d'expertise, des laboratoires indépendants, etc., et disposent de la reconnaissance des principaux fabricants de mâts et fabricants de luminaires/projecteurs.
- Les méthodologies REILUX sont modélisées et optimisées de façon à protéger l'environnement et à réduire leur empreinte carbone (100% électrique) : aucune pollution, aucune nuisance sonore ou olfactive, aucune détérioration au niveau des sols, aucun problème d'accessibilité, aucune dégradation des structures contrôlées, aucun démontage des éléments additionnels.

Conditions d'intervention :

- Les interventions se font du lundi au vendredi (hors jours fériés) entre 7 heures et 20 heures (plage horaire possible). Si les interventions doivent se réaliser de nuit, une cotation (ou devis) par nuit d'intervention est ajoutée.
- Les transferts entraînant le rechargement en véhicule de l'unité de contrôle REILUX font l'objet d'une cotation (ou devis) spécifique à ajouter.
- Les unités de contrôle REILUX ont un très faible encombrement. Les interventions se font à partir des trottoirs ou des terre-pleins. Seul un balisage léger de la zone d'intervention (chantier mobile et temporaire) est pris en compte dans le devis REILUX. En règle générale, le donneur d'ordre se charge de la mise en place du balisage lourd nécessaire (alterna, neutralisation d'une zone de stationnement, d'une voie, d'une bande d'arrêt d'urgence, mise en place d'une déviation, etc.). Dans le cas contraire, une cotation (ou devis) pour balisage lourd est ajoutée.
- En dehors du contrôle des ancrages, les prestations REILUX font l'objet d'une intervention au sol sauf cas très particuliers (moins de 0,01 % des interventions par an). En règle générale, le donneur d'ordre met à disposition la(les) nacelle(s) avec chauffeur. Dans le cas contraire, une cotation (ou devis) pour fourniture de nacelle(s) avec chauffeur est ajoutée.
- Les rapports de contrôle REILUX sont transmis par courriel en version PDF avec le fichier des données sous format EXCEL. Dès réception, REILUX propose systématiquement une réunion, par téléphone ou par visioconférence, de présentation et d'explication des résultats, dite « réunion d'audit ». Cette réunion, par téléphone ou par visioconférence, fait partie intégrante de la commande sans coût supplémentaire.
- De manière générale, les prestations REILUX qui ne sont pas expressément incluses dans la confirmation de commande, mais qui ont été réalisées pour la commande avec l'accord écrit de l'Acheteur, sont facturées à part.

Conditions commerciales :

- Toute mission annulée dans la semaine précédente de la date d'intervention initialement prévue, est considérée comme due et facturée : 10% du montant HT par mission est facturée sachant que le minimum facturé par mission est de 980,00 euros HT, en y ajoutant l'ensemble des éventuels frais annexes engagés (nacelle, balisage, etc.).
- Si lors de la mission, le donneur d'ordre venait à intervenir pour apporter des corrections en nombre supplémentaire de structures à contrôler, REILUX se réserve le droit en fonction du planning établi de ne pas prendre en compte ces corrections qui feront l'objet d'une cotation (ou devis) et d'une mission ultérieures.
- Si lors de, ou après, la mission REILUX, le constat est fait de structures non contrôlables en raison de causes exogènes à REILUX et non indiquées préalablement par le donneur d'ordre, REILUX se réserve le droit de facturer les structures dites non contrôlables (NC) au tarif indiqué dans la cotation (ou devis).
- Si une équipe REILUX venait à devoir attendre en raison d'une demande du donneur d'ordre, le temps passé à attendre sera facturé sur la base de 250,00 euros HT de l'heure.

Durée de validité de la cotation (ou devis) et conditions de règlement :

- La durée de validité d'une cotation (ou devis) REILUX est de 90 jours à compter de la date figurant sur la cotation (ou devis).
- Les conditions de règlement sont fixées à 30 jours à date de facture.
- Les modes de règlement par chèque ou par virement bancaire sont acceptés.
- En cas de non-respect du délai de paiement, l'Acheteur est en retard de paiement sans autre mise en demeure. En cas de retard de paiement, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40 euros (conformément aux articles L441-6 du Code de commerce et D441-5 du Code de commerce) par sommation. L'indemnisation d'autres préjudices demeure réservée.
- En cas de retard de paiement de l'Acheteur, REILUX est également en droit de suspendre ou d'annuler la réalisation de toutes autres commandes de l'Acheteur.

Durée de validité des résultats des contrôles :

- Il existe trois types de mission de contrôle : la mission de contrôle en diagnostic de vétusté (« massif/fondation » ancien et « structure » ancienne), la mission de contrôle de rénovation (« massif/fondation » ancien et « structure » neuve – « massif/fondation » neuf et « structure » ancienne – changement/ajout de charge le long du fût ou en tête), la mission de contrôle de travaux neufs (« massif/fondation » neuf et « structure » neuve).
- Les ouvrages classés A1 peuvent bénéficier d'un délai de validité de plusieurs années en fonction du matériau des supports, des types d'ouvrages, des lieux géographiques et du type de mission de contrôle.

For juridique et droit applicable

- Le for juridique pour l'Acheteur et REILUX est exclusivement le siège social de REILUX à ANGERS. Toutefois, les Parties feront diligence pour initier, préalablement à la saisine de la juridiction compétente, une procédure de règlement à l'amiable pouvant, éventuellement, en cas d'accord, se référer à la Médiation. En cas de difficulté à parvenir à une solution à l'amiable, ou en cas d'échec de la procédure de médiation, la Partie la plus diligente saisira le Tribunal.
- Le droit applicable est exclusivement le droit français.



REI-LUX CONTRÔLES SAS

43 Avenue Jean Joxé
49100 ANGERS
+33 (0)2 41 39 53 56
info@rei-lux.fr

VILLE DE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
M. Anthony ROUSSEAU
--
PLACE MARECHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS CEDEX
FRANCE

Devis 2022-11-8193	Date: 07/11/2022	N° réf. : 4833	Contact : M. Quentin DELAUNAY
--------------------	------------------	----------------	-------------------------------

Produit	Quantité	Unité	PV	TVA	Total
<p>Nom de l'affaire : [ANCENIS-SAINT-GÉRÉON] - STADE DU BOIS JAUNI STABILISE-4 GH VET Adresse : Rue des Jeux Olympiques, 44150 Ancenis-Saint-Géréon Type de mission : DIAGNOSTIC/VETUSTÉ + ETUDE CHANGEMENT PROJECTEURS Notre minimum d'intervention et de facturation est de 1 500 € HT incluant le forfait de 550 €HT et hors toutes prestations annexes.</p>					
<p>Contexte particulier : Conformité en Vétusté* avant et/ou post modification suivant la définition(s) ci-dessous : *Vétusté : Massif et Ouvrage ancien : fût, herse, projecteur(s)... Condition et durée de validité des structures contrôlées selon le type de mission : voir les conditions de vente ci-après.</p>					
<p>Vos interlocuteurs seront : Service Gestion Client : Catherine PUSSACQ : +33 (0)7 50 57 94 26 - catherine.pussacq@reilux.fr Emma TROPLAIN : +33 (0)6 38 21 33 32 - emma.troplain@reilux.fr Anaïs GRASSET : +33(0)7 50 01 64 04 - anais.grasset@reilux.fr Service comptabilité et facturation : Armelle FLEURY : +33 (0)6 26 69 90 32 - armelle.fleury@reilux.fr</p>					
<p>Pour information : - Pas d'astreinte - Méthodologies 100% non invasives sur les structures, les contrôles étant 100% non destructifs, ils peuvent s'effectuer avec la présence de joueurs - Intervention toute saison (hiver, pluie,...) - Aucun démontage : tous les ajouts fixés sur la structure (panneaux, caméra, haut parleur, échelons...) ne doivent pas être démontés. Les pare-ballons, le grillage entourant les terrains : Tennis, .. ne doivent pas être démontés - Intervention à pied jusqu'à la structure, aucune plaque de protection n'est nécessaire, aucune dégradation des sols - Aucune nuisance olfactive, bruit, pour les usagers car 100% Electrique - REILUX est accréditée EN ISO17025. Ce niveau d'accréditation valide le contenu d'une méthodologie de contrôle et les résultats qui en découlent.</p>					

Produit	Quantité	Unité	PV	TVA	Total
ECND ACADEMY					
- Collaboration du Professeur des Universités Rachid EL GUERJOURA, spécialiste français du Contrôle Non Destructif , et de son équipe de l'ECND Academy de Le Mans Université dans le cadre d'un partenariat public-privé. http://ecnd-academy.com/fr/ecnd-academy/l-eco-systeme-ecnd.html					
Le donneur d'ordre fournira :					
- Un référent joignable tout le long de la mission, qui nous accompagnera sur le terrain, le cas échéant, au besoin de nos techniciens et si nécessaire.					
Les documents fournis :					
- Vue aérienne où les structures à contrôler sont clairement identifiées					
Les actions à effectuer et/ou les documents restant à fournir :					
- Les portillons des structures devront être ouverts dans la mesure du possible à notre arrivée afin de rechercher tout élément d'identification du fabricant et du modèle.					
Changement de projecteurs :					
- Etude d'éclairage					
- Fiche(s) technique(s) futur(s) projecteur(s)					
- Fiche(s) des ajouts/modifications : herse, traverses..... si celles-ci doivent être changées					
- Dans la mesure du possible : note de calcul et type de projecteurs existants					
Concernant les rapports :					
- 1 rapport par site : édition et envoi du rapport sous 8 à 15 jours ouvrés sauf cas d'urgence					
- 1 rapport par étude d'assistance à changement de projecteurs ou d'ajout de charge : édition et envoi du rapport sous 8 à 15 jours ouvrés sauf cas d'urgence, selon le nombre de cas à étudier à partir de l'ensemble des éléments					
1 Stade(s) avec 4 Structure(s) en ACIER de 16 m maxi :					
Contrôle dynamique de conformité avec Génératrice de Rotation, afin de valider le bon comportement : du mât à l'effort, de la torsion, de la bonne tenue des éléments fixés sur la structure et son entête sur toute sa hauteur (parties basses, intermédiaires et parties hautes), du massif jusqu'à la charge en tête, sur toute sa circonférence, toute forme et tout matériau, et ce, sans aucune contrainte appliquée sur la structure.					
Forfait dit de « préparation de mission, bureau d'études et réunion d'audit », intègre :					
- la préparation de la mission, du dossier administratif, - l'amenée des techniciens et des équipements de contrôle sur site, - l'analyse des résultats par le bureau d'études, - la rédaction et l'envoi du rapport, - l'audit des résultats avec les explications et les conseils sur la remise en conformité des structures. Prix : 550 € HT (à intégrer à chaque mission ou venue sur site)	1.00	Forfait(s)	550.00	(1)	550.00
STADE : ACIER-BOIS-FIBRE > ou = 16 m et < 23 m avec projecteur(s) Contrôle de 4 structure(s) de 16 m de hauteur en ACIER Durée d'intervention : 0.5 jour(s) env. Prix unitaire : 239 € HT	4.00	Unité	239.00	(1)	956.00
Sous-total : 1 506.00 EUR					